

Pourquoi faire reconnaître son handicap ?

L'obtention du statut de «travailleur handicapé» **donne des droits** et permet de bénéficier de mesures :

- Sécuriser son parcours professionnel
- Concilier ses compétences et son handicap

Suis-je concerné...

- *Vous êtes concerné(e) par le handicap si un problème de santé, ou une restriction vous empêchent d'accomplir certaines tâches dans votre emploi.*
- *Pour toute question, conseils et aides, vous pouvez vous adresser au médecin du travail (lorsque vous passez votre visite d'embauche par exemple) ou contacter la référente Handicap du CFA*

Halte aux idées reçues...

Le statut de travailleur handicapé est-il confidentiel ?

L'information sur votre statut de travailleur handicapé est strictement confidentielle : vous n'êtes pas dans l'obligation d'en informer votre employeur si vous souhaitez en faire part seulement au médecin du travail et au référent handicap de l'établissement. Par contre, si vous souhaitez mobiliser des aides, il sera nécessaire de le porter à la connaissance de l'employeur.

Les personnes qui m'entourent seront-ils mis au courant de ma situation ?

Les personnels au courant de votre situation agissent dans votre intérêt en toute **confidentialité**. En cas d'aménagement de poste, les modalités d'aménagement peuvent être utilement présentées à l'équipe

professionnelle, sans aborder le handicap ou la pathologie.

En pratique

*Pour bénéficier de cette reconnaissance, la personne peut solliciter un dossier de demande auprès du **réfèrent handicap, du Service de Santé au Travail, ou de la MDPH.***

Pour ce faire, il devra remplir un formulaire administratif complété d'un certificat médical.

Le saviez-vous ?

En France en 2022

2,9 millions de personnes* sont titulaires d'une RQTH
80 % des handicaps sont invisibles (troubles DYS, maladie, etc.)
8 000 contrats d'apprentissage ont été signés par des apprentis en situation de handicap (+12% par rapport à 2021)

*Chiffres Agefiph

Qui peut vous renseigner dans vos démarches ?

- ✓ CFA : votre référent handicap
- ✓ La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) de votre département d'habitation
- ✓ L'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) : www.agefiph.fr
- ✓ Le Médecin du travail
- ✓ Le Médecin généraliste et/ou spécialiste
- ✓ CAP Emploi (accompagnement dans et vers l'emploi) www.capemploi.net
- ✓ Pôle Emploi et Missions locales (service public de l'emploi)

L'Apprentissage pour les personnes en situation de Handicap, c'est ...

- ✓ Pas de limite d'âge pour signer un contrat d'apprentissage (être titulaire d'une RQTH – Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé)
- ✓ Une prise en compte de votre Handicap
- ✓ Une durée de formation adaptée si besoin
- ✓ Un aménagement personnalisé des examens (aménagement sur les conditions de déroulement, majoration du temps des épreuves, adaptation ou dispense d'épreuves, étalement des épreuves sur plusieurs sessions, etc...)

Ecole Internationale des Artisans de Paris

72, rue de Reuilly
75592 Paris Cedex 12

QUELS SONT LES GRANDS TYPES DE HANDICAP ?

Handicap moteur :



Troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes...).

Ex : lombalgie, hernie discale, paraplégie, amputation, ...

Handicap suite à une maladie invalidante :



Toutes les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses, génétiques peuvent entraîner des déficiences ou des contraintes plus ou moins importantes.

Ex : diabète, sida, cancer, hyperthyroïdie, mucoviscidose, eczéma, épilepsie...

Handicap visuel :



Il concerne les personnes aveugles, mais aussi, dans la majorité des cas, les personnes malvoyantes.

Ex : amblyopie, cécité, altération des couleurs ou du champ visuel, myopie, daltonisme...

Handicap auditif :



La perte auditive totale est rare. Comme pour le handicap visuel, la plupart des déficients auditifs possèdent « des restes auditifs » pour lesquels les prothèses auditives apportent une réelle amplification.

Ex : surdité légère ou profonde, acouphène...

Handicap psychique :



Résulte de troubles mentaux chroniques ou d'une maladie psychique. Il se traduit par un dysfonctionnement de la personnalité caractérisé par des perturbations graves, chroniques ou durables, du comportement et de l'adaptation sociale.

Ex : dépression chronique, troubles obsessionnels compulsifs, phobies, troubles addictifs, TOC...

Handicap intellectuel :



C'est une difficulté à comprendre et une limitation dans la rapidité des fonctions mentales sur le plan de la compréhension, des connaissances et de la cognition.

Ex : Autisme, troubles DYS...

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Définition du Handicap depuis la loi de février 2005 :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

La loi apporte de nombreuses avancées sur les domaines suivants :

- Accueil des personnes handicapées
- Le droit à compensation
- Les ressources
- La scolarité
- L'emploi
- L'accessibilité
- Citoyenneté et participation à la vie sociale



Pour vous aider et vous accompagner, merci de prendre contact à l'adresse mail suivante :

@ : handicap.75@cma-idf.fr

HANDICAP & APPRENTISSAGE

Parce que le handicap est multiple...
... chaque situation est unique

Qu'est-ce que le handicap ?

